



INSTITUTIONS D'AIDE AUX VICTIMES D'ACCIDENTS INDUSTRIELS MAJEURS

DEMANDE D'AGRÉMENT OU DE RENOUVELLEMENT

- Une copie des **statuts et de la liste des administrateurs**, et une copie des éventuelles modifications, tels que publiés dans les annexes du Moniteur Belge.
- Une copie, certifiée conforme, datée et signée par une personne légalement qualifiée pour engager l'institution, du **compte des recettes et des dépenses du dernier exercice comptable clos**, avec le détail des postes de dépenses et avec indication des frais d'administration générale.
- Une copie, certifiée conforme, datée et signée par une personne légalement qualifiée pour engager l'institution, du **budget de l'exercice comptable en cours** avec le détail des postes de dépenses et avec indication des frais d'administration générale.
- Un **calendrier des activités** et un **rapport d'activités** de l'année écoulée, un relevé détaillé des projets de l'année en cours et autres pièces qui démontrent que les activités de l'institution :
 - sont axées sur l'aide aux victimes d'accidents industriels majeurs, soit en Belgique, soit à l'étranger, et
 - sont complémentaires des activités exercées dans le domaine précité par l'autorité fédérale ou par des organisations internationales dont la Belgique est membre.
- Une déclaration d'engagement complétée, datée et signée ([Word](#) - [PDF](#)).